



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Conséquences de la modification du calendrier des épreuves du baccalauréat

Question écrite n° 9606

### Texte de la question

M. Stéphane Peu interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les conséquences du nouveau calendrier des épreuves de spécialités observées lors du baccalauréat 2023. En effet, les dates des épreuves de spécialités ayant été avancées, celles-ci ont désormais lieu au mois de mars, soit deux mois avant ce qui se pratiquait jusqu'ici. De fait, cette situation conduit à réduire significativement à 6 mois la durée dont disposent les élèves pour assimiler l'ensemble de leur programme, identifier leurs difficultés, y remédier et s'entraîner au format des épreuves du baccalauréat. Plusieurs associations et syndicats enseignants ont d'ores et déjà pointé et dénoncé les difficultés pour les élèves qui résultent d'une telle réduction. Cette réforme présentée comme un moyen d'éviter le « bachotage » et de réduire le stress des élèves ne répond pas à ses objectifs. En effet, les élèves et professeurs déplorent au contraire le stress grandissant des élèves qui sont désormais confrontés à la fois au manque de temps de préparation et à des périodes de surcharge de travail, en particulier au mois de mars, aujourd'hui occupé simultanément par les épreuves de spécialité et la formulation des vœux sur parcoursup. Ces difficultés de calendrier viennent s'ajouter aux dispositions mêmes de la réforme du baccalauréat qui, en attribuant 40 % de la note globale au contrôle continu et en incluant les épreuves de spécialisation qui représentent les deux tiers de la note, entraînent une démotivation et un absentéisme chez les lycéens. En effet, à partir du 23 mars 2023, ces derniers ont déjà vu 80 % de leur note fixée, ce qui a bien évidemment de lourdes conséquences sur leur motivation. Dès lors qu'une majorité d'entre eux a connaissance d'être ou non diplômé dès le mois de mars, le maintien d'un haut niveau de mobilisation est par définition compliqué. On se trouve désormais dans une situation tout à fait anormale, dans laquelle un grand nombre d'élèves savent déjà s'ils ont réussi ou échoué au baccalauréat, sans même avoir passé l'ensemble des épreuves. En outre, l'épreuve de philosophie qui se tient en juin se voit singulièrement vidée de tout enjeu. Alors que la France assume depuis plus de deux siècles cette belle originalité d'avoir accordé une place importante à cet enseignement au lycée, notamment en l'ayant rendue obligatoire, cette exception française se trouve directement affectée par la réforme. Précédemment, la philosophie était en quelque sorte auréolée de son statut d'être la première épreuve que les élèves abordaient lors du baccalauréat. Désormais, elle se trouve rejetée aux marges de cette échéance et déconsidérée d'autant aux yeux des élèves comme de nombreux témoignages en ont récemment attesté. La terminale doit être une année entièrement vouée à emmener au plus haut niveau de culture commune le plus grand nombre d'élèves. Elle ne devrait pas être amputée ni soumise aux exigences techniques d'un dispositif d'orientation comme Parcoursup. Les logiques de sélection, par ailleurs très discutables, ne peuvent en aucun cas prendre le pas sur celles relevant de l'émancipation et de la construction de soi. C'est pourquoi il souhaite connaître ses intentions pour l'année 2024 et l'appelle à revoir ce calendrier afin que les épreuves se déroulent à nouveau au mois de juin.

### Texte de la réponse

Suite à la première session du baccalauréat réformé, un bilan a permis de modifier le calendrier pour la session 2024. Toutes les épreuves se tiendront en juin, à la fin de l'année scolaire, ces épreuves porteront sur l'intégralité des programmes. Pendant les épreuves écrites, fixées du 18 au 21 juin 2024 les délais de réponse

aux propositions d'admission dans Parcoursup seront suspendus afin que chaque candidat puisse présenter sereinement les épreuves écrites.

## Données clés

**Auteur** : [M. Stéphane Peu](#)

**Circonscription** : Seine-Saint-Denis (2<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine - NUPES

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 9606

**Rubrique** : Enseignement secondaire

**Ministère interrogé** : Éducation nationale et jeunesse

**Ministère attributaire** : Éducation nationale et jeunesse

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [4 juillet 2023](#), page 6019

**Réponse publiée au JO le** : [7 novembre 2023](#), page 9955